

SÉANCE DU 28 AVRIL 2022

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Budget Supplémentaire 2022

Le budget supplémentaire se compose des reports en dépenses et recettes de l'exercice précédent, des crédits nouveaux et reprend les excédents cumulés.

Les reports

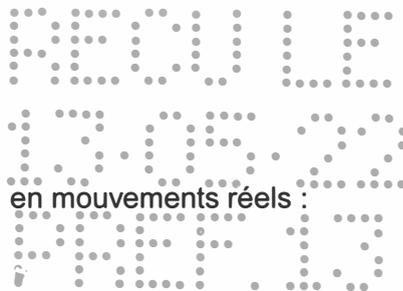
En application de votre délibération relative à l'adoption du compte administratif 2021 et à l'affectation des résultats, l'équilibre des reports en 2022 est ainsi retracé :

			Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		20 175,00
	Divers	Restes à réaliser 2021		
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
	Sous-total			
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté		299 136,00
	Divers	Restes à réaliser 2021		
	Sous-total			299 136,00
	Total			319 311,000
	Excédent de financement			319 311,000

En dépenses, les reports sont nuls tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les crédits de la décision modificative N°1

La décision modificative permet d'inscrire des crédits nécessaires à la réalisation d'opérations nouvelles ou complémentaires.



Ces propositions nouvelles sont les suivantes, en mouvements réels :

Dépenses

190 000 € de crédits de paiement en investissement dont :

- 170 000 € pour l'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'autorisation de programme n°2020-30000A.
- 20 000 € pour l'acquisition de logiciels.

29 311 € de crédits de paiement en fonctionnement

Il s'agit de prestations de services, de primes d'assurance et de frais d'annonces et d'insertions.

Recettes

Investissement.

En investissement, une recette de 20 715 € correspond au solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Fonctionnement

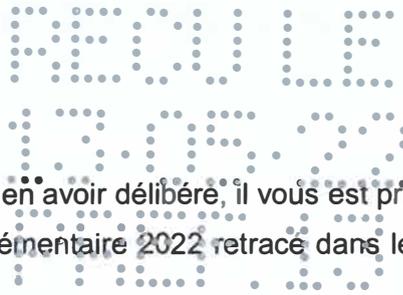
Les ressources disponibles en fonctionnement sont égales à 299 136 € correspondant au résultat de fonctionnement 2021 reporté.

Ce montant permet d'annuler les participations des collectivités membres du syndicat mixte prévues à hauteur de 100 000 € pour l'année 2022.

Au total, le montant du BS 2022 est équilibré en dépenses et en recettes à 219 311 € en mouvements réels et à 389 136 € en mouvements budgétaires, comprenant les opérations d'ordre, selon le tableau suivant :

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	Dépenses			Recettes		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Crédits d'investissement	190 000,00	-	190 000,00	20 175,00	169 825,00	190 000,00
Crédits de fonctionnement	29 311,00	169 825,00	199 136,00	199 136,00	-	199 136,00
Total budget	219 311,00	169 825,00	389 136,00	219 311,00	169 825,00	389 136,00



Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'approuver le projet de budget supplémentaire 2022 retrace dans le document joint au présent rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON

OBJET : : Budget Supplémentaire 2022

Le 28 avril 2022, à onze heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Mandy GRAILLON étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentantes du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Mandy GRAILLON (3 voix).
- Mme Corinne CHABAUD suppléante de M. Didier REAULT (3 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette :

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Florian SALAZAR-MARTIN suppléant de M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix) a donné pouvoir à M. Danielle MILON.

ETAIT ABSENT ET EXCUSE :

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Gaby CHARROUX (1 voix).

DELIBERATION

OBJET : Budget Supplémentaire 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 28 avril 2022, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver le projet de budget supplémentaire 2022 retranscrit dans le document joint au rapport ;
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



M^{me} Danielle MILON